

COMMISSION DE GESTION 2017
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
FINANCES ET PROMOTION ÉCONOMIQUE
(FIN)

Objet : GESTION 2017

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La sous-commission, composée de MM. Pierre TONDA et Yvan CHRISTINET (président rapporteur), en charge de l'examen du dicastère *Finances et promotion économique* pour l'année 2017, a effectué deux visites à l'Hôtel de Ville, 4^{ème} étage sous les combles, et une troisième visite au Vignoble.

La sous-commission a pu constater que les tâches du dicastère sont clairement et bien gérées. La Municipale, qui traite les événements sous l'angle politique, nous a convaincus par son sérieux et sa maîtrise des dossiers. Son équipe, quant à elle, traite avec professionnalisme les aspects techniques.

Nous remercions les personnes rencontrées de leur disponibilité, leur amabilité et leur volonté de fournir toutes les informations requises.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

Voici le déroulement des visites effectuées par la sous-commission :

- **vendredi 16 février 2018, 10 h 00 - 12 h 00, Hôtel de Ville**
Première rencontre avec la Municipale, Mme Mélanie WYSS, et sa cheffe de service, Mme Gerlinde STENGHELE.
But : évaluation du rapport de gestion municipal.
- **jeudi 22 mars 2018, 08 h 30 - 09 h 30, Hôtel de Ville**
Deuxième rencontre avec la Municipale, Mme Mélanie WYSS, et le délégué à la promotion économique, M. Pascal ROCHA DA SILVA; le président de la commission de gestion, M. Pierre Marc BURNAND, était présent à cette rencontre.
But : évaluation des activités du nouveau délégué à la promotion économique.
- **16 mai 2018, 19 h 00 - 21 h 00, Cellier de l'Hôtel de Ville**
Dernière rencontre relative au vignoble communal avec la Municipale, Mme Mélanie WYSS, le directeur du domaine de la Ville de Morges, M. Marc VICARI, et une délégation de la Commission des finances composée de M. Christian HUGONNET, président, MM. Bastien MONNEY et François ENDERLIN, membres de la sous-commission FIN, ainsi que MM. Jean-Hugues BUSSLINGER et Mathieu BORNOZ, membres.
But : évaluation des activités de la Sàrl en 2017.

2. RAPPORT DE GESTION MUNICIPAL

L'année 2017 est marquée par deux événements importants pour ce Service : d'une part la mise en place des nouveaux logiciels ABACUS (comptabilité) et NEST (contrôle habitants et entreprises), d'autre part l'arrivée du nouveau délégué à la promotion économique.

L'implémentation du nouveau logiciel comptable permet de nouvelles fonctions utiles notamment pour la gestion électronique des documents. Ce changement d'une grande ampleur, touchant tous les services, a mobilisé une équipe de projet sous la houlette du boursier adjoint et des services informatiques. De plus, la

fiduciaire PWC, comme expert externe, a permis un regard critique sur ce projet. Nous notons que plusieurs communes ont fait le pas simultanément à Morges. A satisfaction semble-t-il.

Ce genre de projet passe par une nécessaire phase de transition, avec les résistances aux changements et les nouvelles habitudes à prendre. Mais les fonctionnalités remplissent les critères demandés et tant les débiteurs que les créanciers sont satisfaits.

Afin de s'assurer que ce passage se passe au mieux, une formation des cadres de tous les dicastères a été réalisée. Parallèlement, une personne de référence gère les problèmes courants qui pourraient ensuite survenir. Le Service informatique a contribué de manière prépondérante au succès de ce projet.

Afin d'utiliser et tester cet outil, c'est après trois mois de réunions qu'un comité de pilotage a pris la décision de saisir le budget 2018 avec ce nouveau logiciel.

Le personnel compte toujours huit collaborateurs, mais passe de 6.68 EPT en 2016 à 6.23 EPT en 2017. Le congé maternité d'une collaboratrice a duré six mois en cumulant congés et vacances. Cette personne a été remplacée pendant son absence. En outre, le délégué à la promotion économique a débuté le 1^{er} juillet 2017.

En marge de la formation sur le logiciel ABACUS et NEST, une formation sur la prévention incendie a été suivie, organisée par les ressources humaines. Pour certains collaborateurs, c'était la première fois en neuf ans de service. Cela mérite d'être amélioré et fait l'objet du vœu suivant :

Vœu n° FIN - 1 : Que la Municipalité s'assure que les nouveaux collaborateurs suivent la formation prévention incendie dans le courant de la législature.

La Ville de Morges gère la comptabilité de diverses entités. En 2017, deux entités sont parties. La PCi (protection civile) a été rapatriée à Saint-Prex, qui est la commune hôte. Sur recommandation de la fiduciaire, le Festival Morges-sous-Rire gère désormais sa propre comptabilité. Une nouvelle association est gérée : c'est «CartoJuraLéman» qui représente le géoportail du district en collaboration avec l'ARCAM et la Ville de Morges.

Quant au montant des contentieux, il baisse d'environ CHF 3'600.00 sur un total de CHF 213'641.00.

Si le traitement des 53 actes de défaut de biens coûte CHF 37'462.00, nous notons que 18 cas ont pu être traités et ont permis de récupérer CHF 18'982.00. La commission constate que la réactivation de défauts de biens ne permet de loin pas d'équilibrer les comptes, mais permet au moins une certaine pression sur les débiteurs.

Le Service des finances participe également à un contrôle bisannuel de l'avance du budget pour obtenir une idée des résultats en cours. C'est également un outil utile pour les chefs de service, qui ont accès en tout temps à des tableaux d'état. Nous saluons cette méthode.

Les écarts entre le taux d'investissement souhaité et réalisé sont dus à trois facteurs :

- le décalage du démarrage des travaux dans le temps;
- la facturation de certains travaux postérieure au 31 décembre;
- les paramètres indépendants des services (attente de validation interne ou externe des projets).

Nous apprenons par exemple que la première dépense arrive environ quatre mois après le dépôt d'un préavis.

Nous avons constaté aussi que les lignes de crédits ont diminué de 7,1 à 4 millions, ce qui laisse présager de liquidités en suffisance.

Une nouvelle assurance «préjudice de fortune» a été contractée pour les municipaux leur permettant une couverture lorsqu'ils arrêtent leur représentation dans un conseil d'administration.

C'est avec plaisir que nous avons appris que le Service des finances est en train de traiter la motion Pascal Gemperli «Comment développer une économie durable dans notre district» accepté par notre le Conseil le 5 février 2014. Nous espérons vivement que le résultat arrivera avant fin 2018.

3. DÉLÉGUÉ À LA PROMOTION ÉCONOMIQUE

La seconde visite a traité des activités de M. Pascal ROCHA DA SILVA, délégué à la promotion économique.

Ce poste ayant des contours à définir par le futur titulaire selon le préavis N° 6/2.16, nous avons voulu connaître quels étaient tant le cahier des charges que les buts à atteindre avec ce nouveau poste.

Nous pouvons résumer ces éléments par l'attraction de nouvelles entreprises et parallèlement la conservation des entreprises en activité sur sol morgien.

Un état des lieux a été établi en rencontrant les entreprises (200 contacts à ce jour), ce qui permet de mieux connaître les besoins des acteurs de l'économie.

Cela peut s'avérer utile lorsqu'une entreprise dans son cycle de vie veut s'agrandir et cherche de nouveaux locaux. Il est dans l'intérêt de notre commune que cette entreprise reste à Morges, que ce soit en termes d'emploi ou de fiscalité. Même s'il est difficile de quantifier l'influence du délégué, ce lien entre l'administration et l'économie permet certainement d'être plus réactif. Il est clairement plus facile d'échanger avec une personne qu'avec une administration.

Ce poste est réparti à raison de 60 % pour la ville de Morges et de 40 % pour l'*Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges* (ARCAM). Ce dernier pan d'activité permet notamment des contacts avec le *Service de la promotion économique et du commerce* (SPECo) et ainsi d'augmenter le réseau de relations. Avec deux employeurs pouvant avoir des intérêts divergents voire concurrents, le délégué devra être le plus transparent possible dans son action.

Avant ce poste, le contact avec les entreprises avait lieu plutôt via la fiscalité. Ce qui est certainement trop réducteur.

De plus, une étude du tissu commercial morgien a été engagée. Elle permet de donner une image de la composition et de la taille des entreprises.

A ce titre, un des éléments moteur de l'économie est la disponibilité de locaux et leur prix. Ainsi, ce poste de délégué permet aussi de donner des recommandations aux propriétaires de locaux commerciaux qui restent vides. Nous notons cependant que Morges ne suit pas encore Lausanne où les Socialistes ont déposé un postulat proposant de taxer les locaux commerciaux vides.

4. DOMAINE VITICOLE DE LA VILLE DE MORGES

La quantité récoltée en 2017 a baissé de 10 % par rapport à 2016 mais avec une qualité intéressante. Ceci a permis de privilégier une production entièrement en bouteille (125'000 unités) en évitant la vente en vrac.

Trois secteurs de vente sont démarchés. La vente aux grossistes (COOP, MANOR) fonctionne presque trop bien. Ces enseignes sont gourmandes en volumes que le domaine de la Ville ne peut pas toujours assurer. La vente au détail a bondi de 76 % et la vente dans le secteur HoReCa (hôtels, restaurants et cafés) a baissé de 20 %. Pour une viabilité économique durable, M. Marc VICARI et son équipe veillent à un bon équilibre entre ces trois secteurs car, faut-il le rappeler, la couverture de déficit de la Ville prendra fin en 2018.

Nous notons que les marques phare et régulièrement primées (Grand'Rue, ...) permettent une bonne visibilité bien au-delà de nos frontières ... latines et que la médiatisation de spécialités comme le vin orange permet d'approcher une nouvelle clientèle. C'est aussi dans cet esprit de diversification qu'un nouveau vin rosé est sorti (Belle Rive) et que les flacons sont désormais aussi proposés en désirées (50 cl).

Finalement, nous apprenons que le domaine continue sa mue vers un mode de culture raisonnée (des moutons plutôt que des désherbants de synthèse) ainsi qu'une reconversion progressive en biodynamie.

5. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

La sous-commission constate qu'aucun vœu relatif à la gestion du dicastère FIN n'est en suspens.

6. CONCLUSION

La sous-commission de gestion tient à remercier une nouvelle fois tous les intervenants de la Ville de Morges pour ces quelques séances qui se sont déroulées dans une ambiance constructive.

Le dicastère étant amené à gérer de grands projets, il semble judicieux d'avoir mis en place les nouveaux logiciels dès 2017, notamment celui de la comptabilité, afin d'assurer un fonctionnement stabilisé avant une utilisation future et intensive.

Pour la commission de gestion :

Le président

Pierre Marc Burnand

Pour la sous-commission FIN :

Le président

Yvan Christinet

Récapitulatif des vœux 2017

Vœu n° FIN - 1 : Que la Municipalité s'assure que les nouveaux collaborateurs suivent la formation prévention incendie dans le courant de la législature.
--